

AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT 01-274-50

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2019, le règlement suivant :

01-274-50 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (01-274) (dossier 1180449009)

Ce règlement n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, a reçu l'approbation du directeur du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 20 juin 2019.

Ce règlement est entré en vigueur le 20 juin 2019 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 10 juillet 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert